

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le **24 MARS 2026**

ID : 066-216600304-20260320-2032026\_06-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CALCE**

*Vendredi 20 Mars 2026*

L'an deux mille vingt-six, le vingt Mars à 18 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqués, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales

**Étaient présents** : Bruno VALIENTE, Claire OUSTAILLER, Patrice BRANDELET, Giuditta MARCQ, Mireille RULLAUD, Jean-Luc MATHE, Huguette BENEGIS, Fabrice LAVALLARD, Alexandra DEFFONTIS, Guillaume VIDAL.

**Pouvoir** : Néant

**Absents** : Daniel SENIE

**Secrétaire de séance** : Guillaume VIDAL

**Date de convocation du conseil municipal le 16.03.2026**

Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : **10**

Nombre de conseillers en exercice : **11**

Nombre de conseillers présents ou représentés ayant délibérés : **10**

**Délibération n°06 N° 20032026\_06**

**Objet : Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres.**

Le conseil municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de précéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la désignation des représentants aux différentes commissions doit être voté à bulletin secret, sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir. Toutefois, si une seule candidature ou une seule liste a été présentée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste et il en est donné lecture par le maire (art. L 2121-21 du CGCT).

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

24 MARS 2026

ID : 066-216600304-20260320-2026026\_06-DE

1

**Décide** de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la Commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

**Décide** à l'unanimité des membres présents et représentés de procéder à cette élection à mains levées.

Sont candidats au poste de titulaire :

Mme Claire OUSTAILLER., Mme Giuditta MARCQ, Mme Mireille RULLAUD.

Sont candidats au poste de suppléant :

Mr Jean-Luc MATHE, Mr Fabrice LAVALLARD, Mme Alexandra DEFFONTIS

Ont obtenu :

**Membres titulaires :**

Claire OUSTAILLER : 10 voix

Giuditta MARCQ : 10 voix

Mireille RULLAUD : 10 voix

**Membres suppléants :**

Jean-Luc MATHE : 10 voix

Fabrice LAVALLARD : 10 voix

Alexandra DEFFONTIS : 10 voix

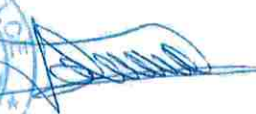

En conséquence sont désignés pour siéger à la commission d'appel d'offres :

**Membres titulaires :** Mme Claire OUSTAILLER., Mme Giuditta MARCQ, Mme Mireille RULLAUD.

**Membres suppléants :** Mr Jean-Luc MATHE, Mr Fabrice LAVALLARD, Mme Alexandra DEFFONTIS

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

Bruno VALIENTE